RAPPORT 2018 D'ACTIVITÉS 2018 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2019



Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne

www.peche51.fr





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES AAPPMA	02
LA FÉDÉRATION	03
ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA	05
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	10
SITUATION HYDROLOGIQUE	11
STATISTIQUES PÊCHEURS ET CARTES DE PÊCHE	12
ANIMATION - ÉDUCATION PROMOTION COMMUNICATION	19
GARDERIE & SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	37
AFFAIRES JURIDIQUES	33
TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES	37
BILAN FINANCIER & BUDGET	49
REVUE DE PRESSE	57
GLOSSAIRE	59
	The same of

PRÉSENTATION DES AAPPMA

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne (FDAAPPMA 51), structure associative départementale, régie par le Code de l'Environnement, ayant le caractère d'établissement d'utilité publique a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département.

Elle coordonne les actions des 28 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	SPICY Denis	CHARTON Frédéric
La Raquette Châlonnaise de Châlons-en-Champagne	THIEBAUX Dominique	KESTLER Gilles (*)
L'Ablette Chausséenne de La Chaussée sur Marne	VAUTRAIN René	DANIZEL Daniel
La Truite de Courtisols	GUYOT Jean-Luc	LALLEMENT Luc
Le Gardon de Crugny	DEMOULIN José	OUDIN Xavier
La Vandoise de Dormans	VAN GYSEL Denis	LAURIER Pierre
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	BERTRAND Denis	BERTRAND Edith
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	GAUTHIER Gilles	CHAFFAUT Vincent
Le Gardon de Larzicourt	ANTONELLI Guy	PILLARD Corinne
L'Ablette de Magenta	FAUCHE Jeau-Pierre	COLLARD Patrice
Les Requins du Petit Morin de Montmirail	VAN WAESBERGE Patrick	NERET Roland
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	ALTMEYER Franck	PASSEMART Christian
La Bredouille de Pogny	BREMONT Gérard	HARMAND Odette
AAPPMA de Pontfaverger	LEQUEUX Alain	?
La Perchette de Port à Binson	GRANZAMY Francis	MILLARD Hubert
Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et sa Région	REMY Jean-Pierre	RUFFIER Reynald
L'Epuisette Saint-Justoise de Saint Just Sauvage	PLUOT Pascal	GAY Florence
La Rossette de Sainte-Menehould	CARDON Willy	MOIZAN Jackie
La Manne de Saint-Ouen et Domprot	CHARTON Thierry	ROYER Alain
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzemont	BAUCHET Jean-Pierre	GIMENEZ Vivian
Le Scion de Sermaize-les-Bains	DAVIGNON Bernard	JOUVENAUX Henry
La Noquette de Sézanne-Anglure	BRINAR Christian	DIDIER Jean-Claude
La Salmonide de Vanault-les-Dames	TASQUIN Daniel	CHARLIER Stéphane (*)
La Semoigne de Verneuil	FROMENT Gilles	FOUCHART François
Le Carpillon de Verrières	HALBIN Michel	ROBINET Francis
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	VIGOUR Jean-Claude	LOGIE Jean-Luc
La Raquette vitryate de Vitry-le-François	BEGIN Raymond	BOUDE Gwanaëlle
La Manne de Vouzy	CHAMPION Georges	FRAPPART Patrice

^(*) Nouveau trésorier élu depuis l'A.G. du 7 avril 2018

LA FÉDÉRATION

La FDAAPPMA 51 est administrée par un Conseil d'Administration, composé d'élus des AAPPMA.

Le Conseil d'Administration

élu pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2021

	Président
	Dominique THIEBAUX
1 er vice-président	2 ^{ème} vice-président
Bernard DAVIGNON	Claude DE CARLI
Secrétaire	Trésorière
Jean-Claude VIGOUR	Odette HARMAND
Secrétaire adjoint	Trésorier adjoint
Christian BAUDART	Reynald RUFFIER
	Membres
Jean-Charles ALLARD	Jean-Pierre FAUCHE
Pascal ANDRE	Claude GUILLAUMET
Raymond BEGIN	Jean-Pierre REMY

Le conseil d'administration est régulièrement informé des dossiers en cours, il délibère sur différents sujets.

RESSOURCES HUMAINES

Pour assurer ses missions d'intérêt général, la Fédération emploie une équipe de salariés qui exerce leur activité à temps plein en contrat à durée indéterminée :

- 2 au pôle administratif, comptable et financier
- 1 au pôle technique milieux aquatiques
- 1 au pôle surveillance des milieux aquatiques garderie
- 1 au pôle animation-éducation-promotion-communication

BÉNÉVOLES

Par manque de moyens humains, la Fédération fait occasionnellement appel aux bénévoles des 28 AAPPMA. Ils interviennent essentiellement dans les sorties garderie et les opérations de pêche à l'électricité.

SERVICE CIVIQUE: UNE OFFRE DE MISSION NON POURVUE

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme, il est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Indemnisé à hauteur de 580 euros par mois, dont 470 financés par l'Etat.

Le 19 janvier 2018, le conseil d'administration a émis un avis favorable pour recruter un-e jeune exerçant dans le cadre du service civique pendant la saison d'avril à septembre.

Ce jeune devait intervenir comme ambassadeur dans nos missions d'animations et de communication. Nous avons eu très peu de candidats. Un volontaire n'a pu être recruté. La formule n'a pas été reconduite en 2019. A étudier pour 2020.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

La Fédération contribue à la formation en milieu professionnel. En 2018, elle a accueilli Nathan CRESSON, en stage durant 3 semaines du 11/06/2018 au 29/06/2018, préparant le baccalauréat professionnel de Gestion des Milieux Naturels et de la Faune au lycée privé Sainte-Maure (10). Encadrement assuré par Marie DENIS, responsable technique.



COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA

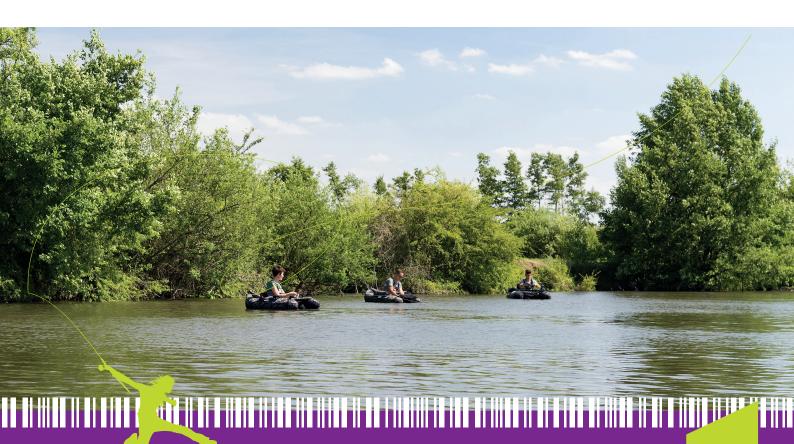
LES RÉUNIONS INTERNES

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : les 19 janvier, 19 mars, 9 juillet et 22 octobre 2018. Les principales décisions ont été les suivantes :

- La validation des candidatures du Président et de la responsable technique en qualité de membre titulaire et membre suppléant au CODERST
- La fixation du montant des cotisations fédérales sur les cartes de pêche saison 2019
- L'attribution d'une subvention à l'AAPPMA « la raquette châlonnaise » porteur du projet de labellisation en parcours « passion » de son plan d'eau appelé « Renaudin » sur la commune de Fagnières.

Le bureau s'est réuni 5 fois : les 16 mars, 28 juin, 26 août, 22 octobre et 6 décembre 2018. Les principales décisions ont porté sur :

- La constitution ou le maintien de constitutions de partie civile dans les PV contraventions
- L'affaire de l'agression du GPP L. HARMAND
- Le mandat donné au président pour déposer plainte et demander réparation du préjudice subi suite à la pollution du SURMELIN
- La défense des intérêts de la Fédération (faire appel à un avocat spécialisé en environnement).



LES RÉUNIONS EXTERNES

Dans le cadre des missions de la Fédération, le Président, les élus du conseil d'administration et les salariés ont participé, émis des avis et travaillé sur divers projets avec différents partenaires.

Réunions avec nos instances représentatives de la pêche associative

- La Fédération Nationale pour la Pêche en France
 - . Formation des élus, AG, Congrès, Assises nationales de la pêche de Loisir
- L'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie
 - . Réunions des animateurs, CA, AG et Congrès
- L'Association Régionale du Grand Est
 - . AG
- Seinormigr
 - . CA et AG
- L'Union Réciprocitaire du Nord-Est
 - . Salon Pêche à Clermont-Ferrand et Libramont ; CA et AG
- Le Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir
 - . AG
- Les AAPPMA
 - . AG sur invitation ; Journée Intercomités ; rencontre Vouzy réciprocité ; vœux du Président
- L'UFAPPMA
 - . CA et AG

Rèunions avec les services de l'État & établissements publics

- La Direction Départementale des Territoires
 - . CODERST
 - . Observatoire de la ressource en eau
 - . Arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en 2019
 - . Cartographie des cours d'eau
 - . Démonstration d'une pêche électrique dans le cadre de la journée de service SEEPR
- La Sous-préfecture de Vitry-le-François
 - . Comité local de concertation du barrage Marne
- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
 - . Présentation du dispositif du Service Civique par la DRJSCS
 - . Proposition d'une mission par la FPPMA, demande d'agrément, formation

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est
 - . Projet de création de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - . Assises de l'Eau
 - . Présentation des modalités du 11ème programme
 - . Réunion des animateurs de contrat d'animation
 - . Étude de gouvernance du site RAMSAR « Etangs de la Champagne humide »
- Gendarmerie de Châlons-en-Champagne :
 - . Audition pollution de la GUENELLE en 2017
 - . Dépôt de plainte pour pollution du SURMELIN en 2018
 - . Sollicitation pour un soutien dans le cadre de notre mission de contrôle des pêcheurs
- Police municipale de Reims
 - . Sollicitation pour un soutien dans le cadre de notre mission de contrôle des pêcheurs
- Police municipale de Châlons-en-Champagne
 - . Formation d'un agent à la réglementation pêche
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - . Sollicitation pour un soutien dans le cadre de notre mission de contrôle des pêcheurs

Réunions avec nos partenaires de terrain

- SAGE Aisne-Vesle-Suippe
- SAGE des Deux Morin
- Syndicats de Rivières
 - . Suivi des travaux d'entretien
- . Suivi des projets de restauration de la Vesle à Courtisols et de la Suippe à Pontfaverger (SIABAVES)
 - . Sites ateliers de la Marne, Etude de gouvernance GEMAPI (SIAHMM)
 - . Etude de <u>restauration</u> de la Biesme (SMAVAS)
 - . Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Saulx (SIAH du Perthois)
- Communauté de Communes de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne
 - . Démonstration de pêche électrique
 - . Projet de restauration de la Blaise à Sarry
 - . Projet de restauration de la Coole à Coolus
- Ville de Châlons-en-Champagne
 - . Pêche électrique d'inventaire dans l'Anse du Jard avant travaux de désenvasement

- Ville d'Epernay
 - . Pêche d'inventaire dans le Cubry dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale
- Commune de Warmeriville
 - . Projet de restauration de la continuité écologique sur la Suippe
- Commune de la Cheppe
 - . Mise en valeur pédagogique du site de l'ancienne pisciculture
- Communauté de Communes de la Région de Suippes
 - . Projets et travaux de restauration de la continuité écologique sur la Suippe
 - . Pêche électrique de sauvegarde dans le cadre de travaux à Saint-Hilaire le Grand
- Chambre d'Agriculture de la Marne Cellule C.A.T.E.R.
 - . Entretien des noues de la Marne : ouverture des plis, suivis de travaux
 - . Restauration de la continuité écologique Soude et Somme-Soude : ouverture des plis
 - . Participation à la journée technique « hydromorphologie des cours d'eau »
 - . Réunion de sensibilisation de propriétaires d'ouvrages sur la Vesle à Courtisols
- Voies Navigables de France (VNF)
 - . Réunions d'information sur les travaux des canaux pour l'année 2018
 - . Pêche de sauvegarde dans le Canal de la Marne au Rhin-Ouest
 - . Pêche de sauvegarde dans le Canal de l'Aisne à la Marne
- Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardennes
 - . COPIL des sites Natura 2000
- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
 - . COPIL des sites Natura 2000
 - . COPIL trame verte et bleue

Développement et promotion du tourisme pêche

- Agence de Développement Touristique de la Marne
 - . Sollicitation pour un partenariat
 - . AG
- Gîtes de France Marne
 - . Label Hébergement Pêche
- Communauté de Communes de l'Agglomération de Châlons et Mairie de Fagnières
 - . Parcours labellisé du plan d'eau « Renaudin »

Justice

- Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne
 - . 4 Audiences (suite constitution de partie civile PV pêche)
- Tribunal Correctionnel de Châlons
 - . Affaire GPP L. HARMAND : 2 audiences, la 1ère ayant été renvoyée

Notaire

• Clôture du dossier vente de la propriété de La Cheppe

Communication

- Fédération Départementale des Chasseurs
 - . Salon chasse et terroir en fête
- Union Commerciale Industrielle et Artisanale
 - . Étude participation avec l'URNE à la Foire agricole en 2020
- Réseau Transport Electrique
 - . Sensibilisation des GPP aux risques électriques dans le cadre de l'exercice de la pêche
- Presse/Journal L'UNION
 - . Avis sollicité sur l'abaissement du barrage de la Marne à Châlons-en-Champagne
 - . Article sur la pêche électrique d'inventaire au Jard dans le Canal Latéral à la Marne
- Radio France BLEU Champagne-Ardenne
 - . Communication salon Chasse & Terroir en Fête

Administration & gestion financière

- Cabinet comptable
 - . Bilan financier et analyse
- Banques
 - . Gestion suivie avec le Crédit Agricole et la Banque Postale
- Prestataires informatiques & Protection des données

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

La FDAAPPMA 51 s'est appliquée à se mettre en règle vis-à-vis des réglementations européenne et nationale.

La protection des données

Entrée en application le 25 mai 2018, l'Union Européenne a instauré une réglementation qui vise à protéger tout citoyen vis-à-vis des données collectées par les entreprises. Outre les entreprises, le Règlement Général de Protection des Données (le RGPD) concerne aussi les associations qui collectent des informations personnelles sur leurs membres, bénévoles et adhérents.

La FDAAPPMA 51 a initié sa démarche de mise en conformité, elle a missionné la société XEFI pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette mise en conformité.

Dans le même temps, afin de ne pas connaître une mésaventure de perte de fichiers, de documents de travail sur les projets en cours, de messages internes, de rapports comptables..., le Président a souscrit un contrat de maintenance et de sauvegarde des données professionnelles auprès de la société XEFI.

Le prélèvement à la source (le P.A.S)

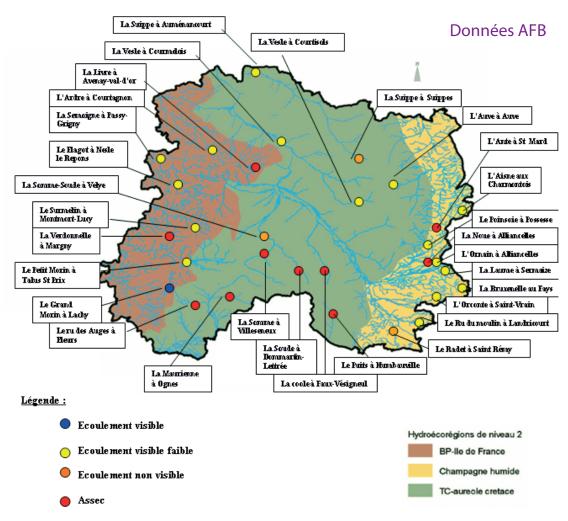
Mis en place par le gouvernement dans le cadre des réformes nationales, le prélèvement à la source consiste à collecter l'impôt sur le revenu lors du versement du salaire et non plus avec une année de décalage. Employeur, la Fédération est donc devenue collecteur de l'impôt pour le compte de l'administration fiscale ; elle est responsable des versements comme de la confidentialité des informations. Le P.A.S a bouleversé le service paie dans ses habitudes et son organisation. Notre personnel comptable a suivi une formation pour mettre en application ce nouveau dispositif fiscal. Entré en vigueur le 1er janvier 2019, le P.A.S a été appliqué sur le bulletin de salaire dès janvier.

Devenir de la convention collective des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique

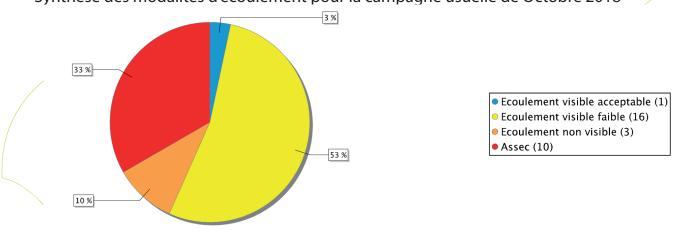
Toujours dans le cadre de ses réformes, le gouvernement veut ramener le nombre de branches professionnelles relevant d'une convention collective à 75. Compte tenu des dispositions légis-latives, l'Assemblée Générale du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNSAPL) a adopté le 8 décembre 2018 un rattachement de la convention collective de la pêche de loisir (somme toute récente puisqu'elle a été signée le 22 juin 2013 et représente un millier de salariés) à la future convention collective des entrepreneurs des territoires (FNEDT) qui est actuellement en cours de négociations. La tâche revient donc à nos représentants nationaux pour que ce rapprochement ne nuise pas aux intérêts de nos salariés.

SITUATION HYDROLOGIQUE

SIXIÈME CAMPAGNE ONDE 2018, LE 24 OCTOBRE 2018



Synthèse des modalités d'écoulement pour la campagne usuelle de Octobre 2018



<u>Périmètre géographique sélectionné</u>

Départements : 51

STATISTIQUES PÊCHEURS ET CARTES DE PÊCHE



Variation des effectifs 2017-2018 par AAPPMA

	Noml		<u> </u>		
AAPPMA	pêcheurs toutes catégorie 2017 2018		Gain	Perte	Variations
Bétheniville	88	142	54		61,36 %
Châlons-en-Champagne	2259	2285	26		1,15 %
La Chaussée-sur-Marne	80	60		- 20	- 25,00 %
Courtisols	58	45		- 13	- 22,41 %
Crugny	72	58		- 14	- 19,44 %
Dormans	218	201		- 17	- 7,80 %
Ecury-le-Repos	43	43		0	0,00 %
Heiltz-le-Maurupt	110	83		- 27	- 24,55 %
Larzicourt	274	351	77		28,10 %
Magenta	1310	1258		- 52	- 3,97 %
Montmirail	56	55		- 1	- 1,79 %
Pargny-sur-Saulx	244	251	7		2,87 %
Pogny	88	68		- 20	- 22,73 %
Pontfaverger	40	55	15		37,50 % (
Port à Binson	116	105		- 11	- 9,48 %
Reims	4704	3991		- 713	- 15,16 %
Saint-Just-Sauvage	32	26		- 6	- 18,75 %
Saint-Ouen et Domprot	1	15	14		1400,00 %
Saint-Rémy en Bouzemont	260	196		- 64	- 24,62 %
Sainte-Menehould	216	211		- 5	- 2,31 %
Sermaize-les-Bains	398	321		- 77	- 19,35 %
Sézanne-Anglure	615	576		- 39	- 6,34 %
Vanault-les-Dames	54	61	7		12,96 %
Verneuil	120	124	4		3,33 %
Verrières	43	42		- 1	- 2,33 %
Villers-en-Argonne	149	144		- 5	- 3,36 %
Vitry-le-François	1119	1114		- 5	- 0,45 %
Vouzy	76	54		- 22	- 28,95 %
TOTAL	12843	11935	204	- 1112	- 7,07 %

^(*) bénéfice de l'entrée en réciprocité en 2017

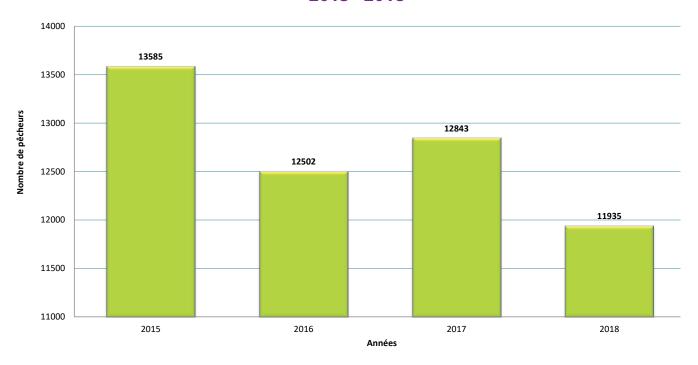
^(**) pas d'ouverture, étiage sévère du cours d'eau en 2017

Effectifs 2018 par AAPPMA

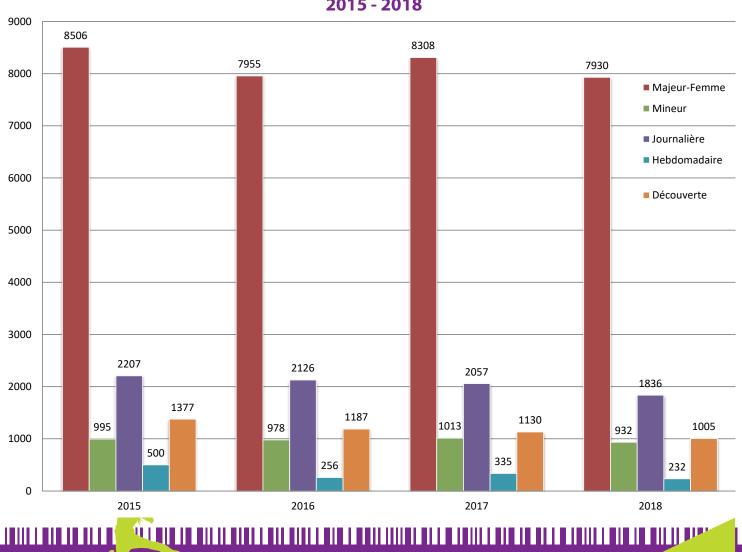
AAPPMA	CARTE	CARTE	CARTE	CARTE	TOTAL	CARTE	CARTE	CARTE	TOTAL
	MAJEURE	MAJEURE URNE	FEMME	MINEURE		HEBDOMADAIRE	JOURNALIÈRE	DÉCOUVERTE	GLOBAL
Bétheniville	43	20	7	8	128	1	9	7	142
Châlons	1110	455	71	210	1846	22	235	182	2285
La Chaussée/Marne	20	21	4	_	46	3	00	C	09
Courtisols	30	0	0	7	37	0	9	2	45
Crugny	25	20	2	4	51	0	C	4	58
Dormans	29	58	11	17	153	6	25	14	201
Ecury-le-Repos	24	0	1	3	28	0	6	9	43
Heiltz-le-Maurupt	28	28	8	15	74	0	0	6	83
Larzicourt	109	29	12	14	202	39	81	29	351
Magenta	295	157	31	105	852	31	252	120	1258
Montmirail	15	11	2	6	37	2	11	5	55
Pargny-su-Saulx	103	84	8	16	211	7	7	26	251
Pogny	26	12	-	11	50	0	11	7	89
Pontfaverger	20	18	0	5	43	0	9	9	55
Port à Binson	51	23	1	7	82	1	19	3	105
Reims	1017	1472	156	243	2888	26	786	291	3991
Saint-Just Sauvage	4	12	0	1	17	1	7	1	26
Saint-Ouen et Domprot	12	0	0	0	12	0	3	0	15
Saint-Rémy en Bouzemont	73	34	8	11	121	16	45	14	196
Sainte-Menehould	88	09	8	21	177	0	10	24	211
Sermaize-les-Bains	80	92	17	21	194	27	22	45	321
Sézanne-Anglure	244	159	18	53	474	3	09	39	576
Vanault-les-Dames	17	30	3	8	58	0	0	3	61
Verneuil	11	88	2	8	109	9	2	7	124
Verrières	6	18		9	34	0	9	2	42
Villers-en-Argonne	47	47	5	22	121	0	6	14	144
Vitry-le-François	495	142	28	104	269	38	173	134	1114
Vouzy	33	6	1	2	45	0	1	8	54
TOTAL	4363	3171	396	932	8862	232	1836	1005	11935

ШП

Évolution du nombre total de pêcheurs 2015 - 2018

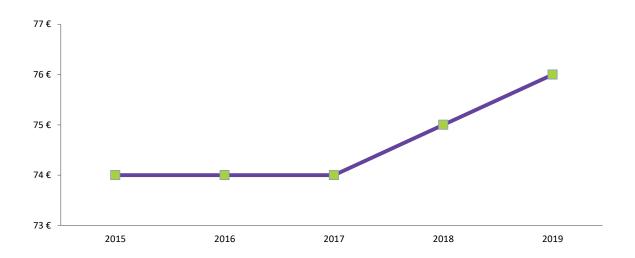


Effectifs par catégorie de cartes 2015 - 2018

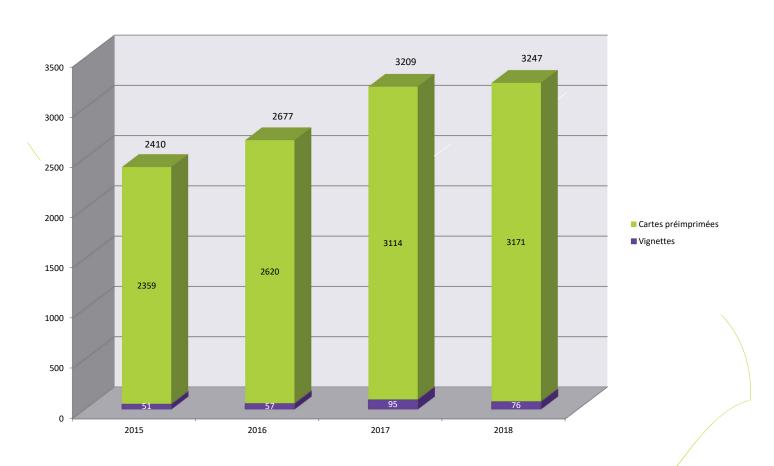


ШШ

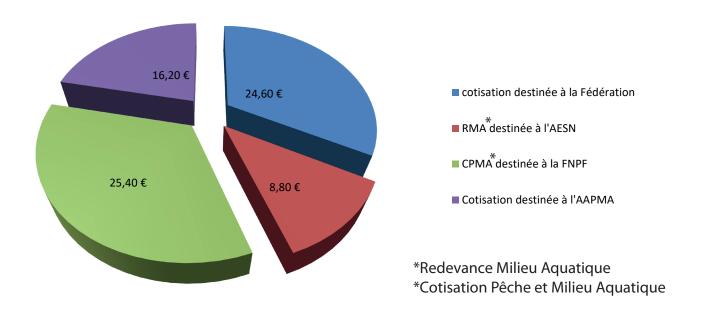
Évolution du prix de la carte de pêche «personne majeure» 2015 - 2019



Évolution de la vente des cartes interfédérales URNE 2015 - 2018



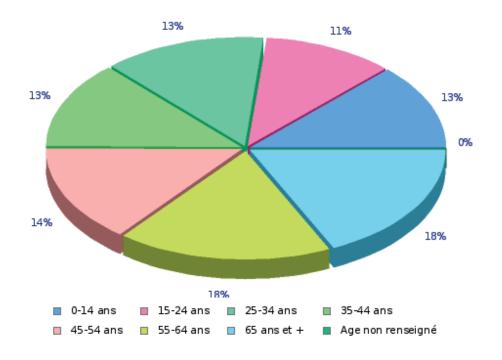
Répartition du produit de la carte de pêche «personne majeure» à 75€ saison 2018



Variation du produit des cotisations fédérales 2017 - 2018

	2	017	20	18		VARIATIONS	5
Produit	nombre	montant	nombre	montant	%	nombre	montant
Personne «majeure»	7908	191 373,60€	7534	185 336,40€	- 4,73%	- 374	- 6 037,20€
Découverte «femme»	400	4 000,00€	396	4 118,40€	- 1,00%	- 4	118,40€
Personne «mineure»	1013	11953,40€	932	10 997,60€	- 8,00%	- 81	- 955,80€
Journalière	2057	7 816,60€	1836	6 976,80€	- 10,74%	- 221	- 839,80€
Hebdomadaire	335	3 182,50€	232	2 204,00€	- 30,75%	- 103	- 978,50€
Découverte	1130	3 955,00€	1005	3 517,50€	- 11,06%	- 125	- 437,50€
TOTAL	12843	222281,10€	11935	213 150,70€	- 7,07%	- 908	- 9 130,40€

Répartition par tranches d'âge saison 2018







ACTIONS 2018

ANIMATIONS PÊCHE

Atelier Pêche Nature fédéral itinérant (APN)

Le but de l'APN est de faire découvrir la pratique de la pêche par le biais de séances d'initiation. La Fédération met en place un calendrier d'animations pêche sur plusieurs sites du département. Ces demi-journées ou journées d'animation sont encadrées par les agents de la Fédération, titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Pêche de Loisir (BPJEPS PDL), diplôme d'Etat formant les moniteurs-guide de pêche.

En 2018, seules 4 animations ont été réalisées sur les 17 programmées. Deux AAPPMA ont démarché le public et pris en charge le coût des inscriptions : « la Raquette Châlonnaise » et « le Scion » de Sermaize-les-Bains.

En 2019, la Fédération stimulera cette activité (communication et promotion).



Ateliers Pêche Nature animés par les AAPPMA

Seules deux AAPPMA s'impliquent dans cette activité de transmission du loisir pêche.

APN	Châlons-en-Champagne	Givry-en-Argonne	Reims
AAPPMA référente	« La Raquette	Châlonnaise »	« Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de sa région »
Nombre de séances	26	22	23
Nombre d'enfants	4	6	9
Niveau/âge	8 - 14 ans	8 - 14 ans	7 - 14 ans
Techniques de pêche	au coup, carpe et carnassiers	au coup, carpe et carnassiers	au coup
Lieu	Canal au Jard	étang et rivière Ante	plan d'eau Léo Lagrange
Période/jour	Mars à Octobre - Samedi	Mars à Octobre - Samedi	Mars à Octobre - Mercredi

La Fédération participe au fonctionnement des APN sous la forme du versement d'une subvention annuelle forfaitaire de 275 €. Cette somme comprend une aide au fonctionnement et une participation à l'abonnement téléphonique (secours). La Fédération fournit également et gratuitement les tenues des animateurs et participe à l'acquisition des matériels de sécurite, etc.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Il est important de sensibiliser les futures générations à la préservation de notre environnement. La Fédération est agréée par le recteur de l'académie de Reims pour intervenir en milieu scolaire. Elle a réalisé 25 demi-journées d'animations d'éducation à l'environnement sur la découverte et la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques. Environ 450 enfants ont été sensibilisés (CP/CE1/CE2/CM1/CM2). Cette mission a pris son envol et doit progresser.



PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

Journée Nationale de la Pêche

Le dimanche 3 juin s'est déroulée la traditionnelle Journée nationale de la pêche. Cet évènement est l'occasion idéale pour le public néophyte de s'initier à différentes techniques et d'en apprendre plus sur les poissons et les rivières. Seules 6 AAPPMA sur les 28 ont répondu présent :

- « Les requins » du petit Morin
- « L'Ablette » de Magenta
- « Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de sa région »
- « La Noquette » de Sézanne
- « La Gaule » de Pargny-sur-Saulx
- « Le Barbeau » de Villers-en-Argonne

Grâce aux nombreux bénévoles, elles ont pu proposer aux visiteurs diverses animations (concours de pêche, découverte des poissons d'eau douce, ...).



Salons & manifestations

• Participation de la Fédération à l'évènement Chasse & Terroir en Fête du 23 au 24 juin (environ 8000 visiteurs) organisé par la Fédération des Chasseurs de la Marne. Notre Fédération était présente dans un espace spécialement dédié aux zones humides, aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Son but était de promouvoir le loisir pêche et de sensibiliser le public à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource piscicole.

- Participation des AAPPMA avec sollicitation de la fédération
 - Fête des sports à Epernay (8 et 9 septembre au jardin botanique)
 - Forum des associations à Dormans (15 septembre)

Photo du salon Chasse et Terroir en Fête



Mise en valeur de sites de pêche

Étang « RENAUDIN » sur la commune de Fagnières en parcours labellisé Passion

Sollicitée par l'AAPPMA « la Raquette Châlonnaise », la Fédération a élaboré le dossier technique et financier. Elle a accompagné l'AAPPMA pour présenter le dossier à la Communauté de Communes de Châlons. Celle-ci a montré son intérêt pour le projet, elle s'est engagée à apporter son aide financière. Les travaux seront entrepris au printemps 2019. Le label mettra en valeur la pêche de la carpe pratiquée sur le plan d'eau. Des animations de sensibilisation à l'environnement seront réalisées sur le site.

Plan d'eau fédéral « le Champ fleuri » à Plichancourt

Depuis 2018, la pêche en float tube, technique de pêche prisée par les jeunes, est autorisée pendant toute la période d'ouverture du brochet.

Ce site est entretenu par M. Sébastien BARROIS (Par convention signée le 21/04/2016) qui a procédé à une tonte sur toute la parcelle et par nos deux agents de développement qui ont débroussaillé le pourtour pour garantir l'accessibilité au plan d'eau.



SUPPORTS DE COMMUNICATION

Poissons en résine

Afin d'offrir à nos différents publics des animations ludiques et originales, la Fédération a aquis 17 poissons en résine, représentatifs des espèces qui peuplent nos cours d'eau.



FDAAPPMA 51 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2019

Brochures et nuanciers « identité poissons »

La demande de subvention adressée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) lors de notre participation au salon «Chasse & Terroir en Fête» a été acceptée, la conception des brochures et nuanciers a pu être réalisée. La phase finale est en cours chez notre imprimeur RECTO-VERSO.

Stand Fédéral

La fédération a souhaité réactualiser ses supports de communication pour les salons, pour plusieurs raisons : la charte graphique et l'adresse du site web n'étaient plus d'actualité. L'équipement se compose d'un stand parapluie présentant la carte halieutique du département, de 2 roll-up présentant les missions de la fédération, de 2 comptoirs pour accueillir le public et ranger le stand et enfin de 2 oriflammes pour attirer les visiteurs de loin. La conception graphique a été confiée à l'imprimerie RECTO-VERSO.



Infos pêche 2019

Le document a été mis à jour des données halieutiques et réglementaires. Comme chaque année, nous adoptons la charte graphique fournie par la FNPF. Le CA a souhaité réduire les quantités, 5 000 exemplaires ont donc été imprimés contre 10 000 l'an passé.



Site internet

En 2018, le trafic a plus que doublé par rapport à l'année 2017 (12 000 visiteurs en 2017 contre plus de 32 000 en 2018. Les pages les plus visitées sont les cartes de pêche et les parcours AAPPMA.



PROJETS 2019

ANIMATIONS PÊCHE

Atelier Pêche Nature fédéral itinérant (APN)

13 dates sont programmées pour tous publics, avec 4 techniques de pêche proposées pour les initiations : pêche au coup, pêche à la mouche au Tenkara, pêche aux leurres du bord et en float-tube.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

La Fédération développera ses actions d'information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques. De même qu'elle développera ses actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires.

PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

Salons et manifestations

- Du 1 au 4 mars : salon Destination Marne au Capitole de Châlons-en-champagne
 tourisme pêche
- Du 18 et 19 mai : Nature en fête à Coolus
 => éducation à l'environnement + soutien de l'AAPPMA «la Raquette Châlonnaise»
- Du 8 au 9 juillet : Tour de France à Epernay (étape arrivée) et à Reims (étape départ)
 => communication

Parcours et gîtes labellisés

La Fédération poursuivra ses actions qui visent à développer l'offre de parcours remarquables et d'hébergements labellisés.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Poissons en résine

La première acquisition en 2018 a séduit les élus comme le public. En effet, lors de nos différentes expositions, nous avons fait face à un très fort engouement suscité par les poissons auprès du public. La fédération souhaite compléter sa collection dans le but de présenter au public la quasi totalité des espèces de poissons qui vivent dans nos cours d'eau.

GARDERIE & SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Organisation de la surveillance des parcours de la Fédération et des AAPPMA

Fédération						
Agent coordinateur	GPP bénévoles					
Stéphane KOROBETSKI	Richard BAUDRY (plan d'eau fédéral de Plichancourt) Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Claude NOEL Jean-Luc SOUDANT					

ААРРМА
19
GPP bénévoles contrôlent sur le
terroir respectif de Ieur AAPPMA

Les GPP bénévoles de la Fédération interviennent principalement lors des sorties programmées par l'Agent coordinateur, telles les périodes d'ouvertures spécifiques (truite, brochet), les sorties de nuit, les sorties du week-end et en période estivale. Ils ne sortent qu'accompagnés de l'agent responsable de la garderie et rarement en autonomie. Ils participent également aux pêches d'inventaire et de sauvetage.

La Fédération prend en charge les coûts occasionnés par l'exercice de leur fonction.

Domaine de surveillance

Domaine de surveillance	2015	2016	2017	2018	%
Cours d'eau de 1ère catégorie				261 km	La
Cours d'eau de 2ème catégorie				634 km	FPPMA surveille
TOTAL de surveillance	790 km	827 km	901 km	895 km	23 % du réseau
TOTAL réseau hydrographique du 51		3	3 855 km		

BILAN GARDERIE FÉDÉRALE ET AAPPMA

	Brigade FDAAPPMA	GPP AAPPMA	Totaux
Nombre de sorties	68 de jour et 3 de nuit	1206	1274
Nombre de pêcheurs contrôlés	464	2579	3043
Nombre de P.V. enregistrés	7	2	9
Nombre d'infractions relevées	7	2	9
Nombre de km parcourus	7931	NC	NC

Répartition des infractions

Infractions relevées	Brigade fédérale	Garderie AAPPMA	AAPPMA gestionnaire
Pêche sans carte	5	0	Châlons en Champagne (5)
Pêche en réserve	1	0	Magenta (1)
Pêche en dehors des heures autorisées	1	0	Magenta (1)
Pêche par moyen prohibé	0	1	Verneuil (1)
(ex nb de canne ou d'hameçon)			
Pêche pendant les temps d'interdiction	0	1	Verneuil (1)
TOTAL	7	2	9

Activité de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

L'ONCFS a:

- réalisé 122 heures de police de la pêche en eau douce dont un service de nuit
- contrôlé 73 pêcheurs
- établi 2 procédures
 - 1 pour non présentation de document valable justifiant du paiement de la CPMA, à Reims
 - 1 pour achat ou commerce du produit de la pêche d'une personne n'ayant pas la qualité de pêcheur professionnel à Matignicourt Goncourt sur un étang privé (affaire Big Girl).

Signalements émis aux organismes chargés de la police de l'eau

La brigade fédérale a signalé à la DDT, l'AFB et la DRIEE :

- La présence d'un filet sur la noue Marnais à Athis (filet retiré par AFB)
- Une pollution avec mortalité sur la Vesle à Saint-Brice-Courcelles
- Le dysfonctionnement de la station d'épuration de Châtillon-sur-Marne
- Des travaux de type déblais/remblais en bordure de l'Aube à Anglure, avec suppression du droit de passage aux pêcheurs sur le domaine public
- Une pollution sur le ruisseau de Camp à Villers-sous-Chatillon

Formation des Gardes-Pêche Particuliers

Le GPP doit suivre une formation de deux jours. Cette formation est composée de deux modules :

- Le module 1 aborde les notions juridiques de bases ainsi que les droits et devoirs du GPP.
- Le module 3 concerne les connaissances halieutiques et les techniques de pêche avec également des notions d'écosystème aquatique de gestion du milieu aquatique et de la protection du patrimoine piscicole.

Le module 1 est assuré par l'ONCFS par le biais de la Fédération Départementale des Chasseurs 51. Le module 3 est assuré par la FPPMA 51 (animateur : S. KOROBETSKI).

- AAPPMA de Châlons en Champagne : 2 candidats formés
- AAPPMA de Betheniville et Pontfaverger : 2 candidats en cours de formation
- UFAPPMA du Lac du Der : 6 candidats formés

Divers

Formation / Soutien de la part de polices municipales

- Police Municipale de Châlons-en-Champagne Sollicitée par la Police Municipale de Châlons-en-Champagne, la Fédération a formé sur deux jours un stagiaire de la police municipale en période d'observation et a briefé quatre agents titulaires sur la réglementation pêche spécifique au territoire de Châlons-en-Champagne.
- Police Municipale de Reims Suite à une entrevue sollicitée par la Fédération, le Chef d'Etat-Major a proposé son soutien à la brigade fédérale si besoin. De son côté, la FPPMA a proposé de recevoir des agents en formation réglementation pêche.

Sensibilisation des GPP aux risques électriques des lignes 63 000 à 400 000 volts

Le garde-pêche a un rôle de sensibilisation et d'information du pêcheur. C'est pourquoi RTE a souhaité animer une réunion de sensibilisation aux risques électriques au niveau des lignes à haute tension. Les séances ont eu lieu au siège social de la FDPPMA les 27 et 31 mars 2018. Seules 6 AAPPMA ont répondu à l'invitation de la FDPPMA: La Chaussée-sur-Marne, Dormans, Magenta, Port-à-Binson, Sermaize-les-Bains, Sézanne-Anglure. Au total, ce sont 17 personnes qui ont été sensibilisées (Présidents, Gardes-pêche, CA).

Réponses écrites apportées aux demandes d'informations formulées par les pêcheurs

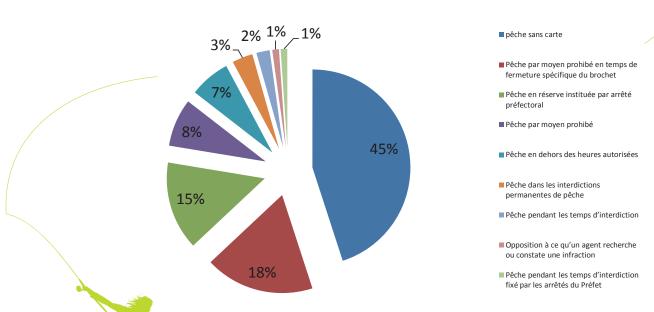
(e-mail et messagerie facebook). Autant d'informations ont été apportées par téléphone.

Thématique	Nombre de réponses apportées			
Où pêcher	37			
Réglementation	32			
Réciprocité	24			
Divers (Sauvetage, pollution, délation, chômage canaux)	22			
Carte de pêche	20			
L.435-5 (partage du droit pêche)	7			
Pêche de nuit	6			
Navigation, float-tube et mises à l'eau	4			

Bilan de la garderie FDAAPPMA et AAPPMA de 2014 à 2018

Infractions	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Pêche sans carte (pêche sans l'autorisation du titulaire du droit de pêche + pêche sans être membre d'une AAPPMA + pêche sans avoir acquitté la CPMA)	12	14	6	3	5	40
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture spécifique du brochet	2	9	3	2	0	16
Pêche en réserve instituée par arrêté préfectoral	1	4	6	1	1	13
Pêche par moyen prohibé (ex nombre de ligne ou d'hameçon)	2	1	2	1	1	7
Pêche en dehors des heures autorisées	0	2	2	1	1	6
Pêche dans les interdictions permanentes de pêche	0	0	3	0	0	3
Pêche pendant les temps d'interdiction	0	0	1	0	1	2
Opposition à ce qu'un agent recherche ou constate une infraction (ex : refus de présenter sa carte)	0	0	1	0	0	1
Pêche pendant les temps d'interdiction fixé par les arrêtés du Préfet (ex : fermeture anticipée)	0	1	0	0	0	1
Total des infractions	17	31	24	8	9	89
Nombre de sorties	950	865	1225	1267	1274	
Nombre de contrôles	2535	2897	2776	2521	3043	

Pourcentage des infractions constatées de 2014 à 2018



PROJETS 2019

Formation des GPP : s'adresser à l'Agent coordinateur pour accompagner le candidat dans sa démarche

Candidats déjà inscrits :

- AAPPMA de Betheniville et Pontfaverger : 2
- AAPPMA de Sainte-Menehould: 1

Session de révision aux GPP

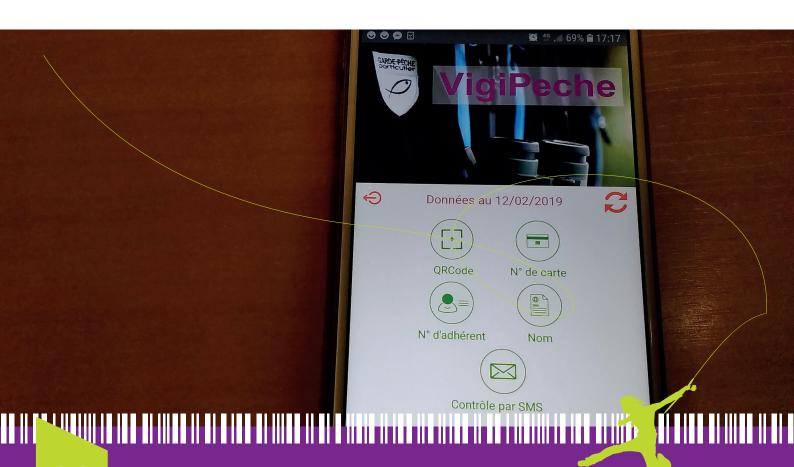
1/2 journée sera programmée en 2019 (réglementation et rédaction d'un procès-verbal).

VIGIPECHE - Moyen de contrôle des cartes de pêche

Fini l'excuse fréquente du pêcheur « j'ai oublié ma carte ». La FNPF a communiqué aux Fédérations Départementales la dernière version de l'application Vigipêche. Cette application permet l'accès à la base de données des cartes prises sur toute la France.

Notre agent S. KOROBETSKI a testé l'application en 2018, il reconnait qu'elle est un outil efficace.

Courant du 1er semestre 2019, un courrier d'information sur les modalités d'utilisation sera transmis aux Présidents d'AAPPMA.



AFFAIRES JURIDIQUES

Bilan d'étape au 06/03/2019

POLICE DE LA PECHE - GESTION DES PROCÉDURES

Nombre de P.V. enregistrés en 2018

9 P.V. pour 7 contrevenants distincts. Un contrevenant a fait l'objet à lui seul de 4 procédures.

Transaction civile - Indemnisation

En matière de police de la pêche, la FDAAPPMA 51 privilégie la transaction civile pour mettre fin au différend résultant de l'infraction.

Quatre contrevenants ont accepté la proposition d'indemnisation amiable. Les sommes perçues au titre des dommages et intérêts seront reversées aux AAPPMA détentrices du lot de pêche sur lequel l'infraction a été constatée.

Constitution de partie civile

Après échec de la proposition de transaction civile, la FDAAPPMA 51 a fait connaître sa décision de constitution de partie civile auprès du Ministère public de Châlons-en-Champagne dans 3 procédures.

JUGEMENT

Affaire relative à l'agression du garde-pêche fédéral Lionel HARMAND

Pour rappel, le GPP a subi des violences volontaires lors d'un contrôle dans l'exercice de ses fonctions le 27/02/2016. La victime a porté plainte. En soutien au GPP, la FDAAPPMA 51 s'est constituée partie civile (délibération du bureau du 23/01/2017).

Me Corinne SOLY, avocate, représentait distinctement le GPP et la Fédération.

Le 20/06/2018, le Tribunal Correctionnel de Châlons-en-Champagne a considéré qu'il existait un doute sur la culpabilité des mis en cause, il les a relaxés (le doute profitant toujours à la personne mise en cause). Il a débouté le GPP de sa demande d'indemnisation ainsi que la FDAAPPMA 51. Le bureau, réuni le 28 juin 2018, a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue par le Tribunal Correctionnel.

ATTEINTE AUX MILIEUX AQUATIQUES

En 2018, la FDAAPPMA 51 a été destinataire de 2 procès-verbaux établis par les services de l'Agence Française de la Biodiversité pour infractions au Code de l'Environnement. Ils concernent :

La YEVRE - Commune de Dampierre le Château

Délit retenu dans la procédure : exécution sans autorisation de travaux nuisibles à l'eau ou au milieu aquatique.

Les faits constatés : création de plans d'eau et remblai de zones humides d'une superficie supérieure à 1 ha, sans autorisation administrative.

La Fédération s'est constituée partie civile (décision du bureau du 16/03/2018). Le dossier a été confié à Me NOURDIN, avocate de la Fédération.

Pollution du ruisseau de la COTE MICHELET et l'ANTE - Commune de Noirlieu

Mis en cause : SAS Champargonne-Biogaz (usine de méthanisation), installation Classée Pour l'Environnement (ICPE).

Les digestats solides, stockés dans des zones non couvertes et associés aux fortes précipitations de l'automne et de l'hiver 2017/2018 sont à l'origine de la pollution.

La quantité de matières au fond du lit du ruisseau était supérieure à 40 centimètres et s'étendait sur un linéaire de 2000 mètres.

Réponse pénale: Le Procureur de la république a exigé le curage du ruisseau et la construction d'une couverture pour mise à l'abri des déchets. Les travaux ont été exécutés avec les recommandations techniques de l'A.F.B.

Le bureau fédéral, réuni le 6 décembre 2018, a décidé le classement de ce dossier. Indépendamment de la négligence du mis en cause, le bureau fédéral s'interroge sur l'efficacité des services de l'Etat qui sont compétents pour contrôler les Installations Classées. L'arrêté préfectoral d'exploitation de cette installation classée n'était pas respecté. Les digestats solides étaient stockés en extérieur non couvert alors que l'arrêté préfectoral d'exploitation du mis en cause impose que tous les stockages soient couverts. La pollution aurait pu être évitée.

Le SURMELIN – Commune de Ville-sous-Orbais

Le samedi 20 octobre 2018, une mortalité piscicole a été constatée par un agent de la FDAAPPMA02 dans le SURMELIN, cours d'eau classé en 1ère catégorie piscicole. Notre Fédération a été avertie par la FPPMA de l'AISNE (problème du dispositif de veille environnementale à redéfinir avec les services préfectoraux).

La pollution aurait débuté sur la commune de la Ville-sous-Orbais (51) et la mortalité observée jusqu'à Connigis (02). Le linéaire impacté serait de l'ordre d'une vingtaine de kilomètres. Les résultats d'analyses commandées par la DDT ont conclu à une pollution à l'azote. La police de l'eau est en charge de l'enquête.

Décision du bureau : le bureau, réuni le 6 décembre 2018, a mandaté le président pour déposer plainte auprès de la gendarmerie, demander réparation du préjudice subi et représenter la fédération en justice, conformément à l'article 30 de ses statuts et à l'agrément de Protection de l'Environnement en date du 22 novembre 2017.

Plainte a été déposée par le Président en gendarmerie le 14/01/2019. Le dossier a été confié à Me NOURDIN, avocate de la Fédération.

Le GRAND MORIN - Commune d'Esternay

Une pollution du ruisseau de LA NOUE et du GRAND MORIN classés en 1ère catégorie piscicole, a été constatée en juin 2018.

La pollution a eu pour origine le déversement (accidentel ? vandalisme ?) de carburant issu d'un réservoir de camion stationné au bord de la RN4 sur l'aire des poids lourds. Le carburant a rejoint le regard d'évacuation des eaux de surface puis s'est écoulé par gravité dans le ruisseau de la Noue, puis le Grand Morin. L'enquête de gendarmerie n'a pas permis de retrouver le propriétaire du camion. Le Procureur a classé l'affaire.

L'AFB a constaté une mortalité de poissons et des conséquences importantes pour la faune et la flore aquatique. Le linéaire impacté est de 3700 mètres.

Le Président de l'AAPPMA « la Fario du Haut-Morin La Ferté-Gaucher/Esternay a interpellé les services de l'Etat sur les risques de récidive si aucun dispositif ne remédie au problème de rejet direct des eaux de surface dans les cours d'eau.

En soutien au Président de l'AAPPMA, la Fédération a de son côté interpellé la D.D.T.

Extrait de la réponse du D.D.T. au Président de l'AAPPMA:

« Equipements des parkings : aucun texte n'impose, à ma connaissance, d'installer des bacs de rétention et de récupération des hydrocarbures sur des aires de parking. Néanmoins ces dispositifs sont imposés par mes services pour les projets soumis à la loi sur l'eau. La RN4 est une infrastructure qui a été conçue antérieurement à la loi sur l'eau et répond à des normes anciennes. Les nouvelles infrastructures sont équipées de bassins de gestion des eaux pluviales. »

Sans infraction pénale clairement établie à l'encontre d'un auteur identifié, une action civile est compliquée pour obtenir un dédommagement.

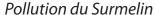
Quant au rejet direct des eaux de surface de l'aire de stationnement dans le ruisseau de la Noue et par gravité le Grand Morin, le problème reste entier si l'Etat n'envisage pas de travaux.

Ce dossier a été confié à Me NOURDIN, avocate de la Fédération.

Affaire « BIG GIRL »

La FPPMA a été destinataire d'une procédure établie par les services de l'ONCFS pour des faits d'achat frauduleux du produit de sa pêche par pêcheur non professionnel « en eau douce ». Il s'agit d'une affaire de transfert d'une carpe trophée de 43 kg du lac du Der-Chantecoq situé en eau libre à un plan d'eau privé, en eau close.

L'UFAPPMA, gestionnaire de la pêche sur le lac, a porté plainte. Quant à la Fédération, elle a confié le dossier à Me NOURDIN pour avis-conseil.





TECHNIQUES - MILIEUX AQUATIQUES



MILIEUX AQUATIQUES

Zone humide de Chaudefontaine

En 2016, la FDAAPPMA 51 a fait l'acquisition d'une parcelle de zone humide de 1.5 hectares en rive gauche de l'Aisne au niveau de la commune de Chaudefontaine, avec pour objectif la restauration d'une frayère à brochets. En 2017, des travaux de restauration y ont été menés.

Traitement du foyer de Renouée du Japon

Les travaux se sont achevés en début d'année 2018 avec le traitement d'un foyer de Renouée du Japon présent sur le site. Les travaux menés par l'entreprise Vitry-Synergic ont consisté en une coupe et un arrachage des plants de renouée qui ont été brûlés sur place. La zone a été couverte par une bâche opaque afin de limiter la repousse. Un suivi sera mené sur 3 ans afin d'éliminer les éventuelles repousses.



Suivi écologique

Suite aux travaux de restauration, un suivi de la biodiversité du site est réalisé en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardennes (CENCA). Les résultats des observations menées en 2018 montrent déjà une amélioration de la biodiversité sur le site, avec notamment le recensement d'espèces d'amphibiens qui n'étaient pas présentes lors de l'état des lieux.

Les observations visuelles lors de la période de reproduction ainsi que le sondage piscicole réalisé par la FDAAPPMA 51 au cours du mois de juin permettent déjà de constater la fonction nalité de la frayère à brochet quelques mois après les travaux.

Entretien de la zone humide

Une fauche complète du site a été réalisée par l'entreprise Argonne Production à la fin de l'été 2018. En complément, une opération d'arrachage des repousses de saules arbustifs a été menée par la FDAAPPMA 51 et les bénévoles des AAPPMA locales.



Sentier pédagogique de Chaudefontaine

Projet instruit en 2018; le sentier pédagogique sera doté d'un panneau d'accueil pour présenter le site, de pupitres pédagogiques sur les thèmes suivants : les zones humides, la faune et la flore des mares, l'ancien moulin et la reproduction du brochet. Ces panneaux permettront aux visiteurs de bénéficier d'informations plus précises. Les réalisations de tous les panneaux ainsi que la pose d'une lisse en bois interviendront début du deuxième trimestre 2019.

Entretien des noues de la Marne

Les travaux d'entretien des noues pour l'année 2018 ont concerné les noues de la Marne sur le secteur de Saint-Gibrien à Mardeuil ainsi que la noue de Compertrix qui se trouvait déconnectée suite à des dépôts importants de sédiments lors des crues hivernales. Neuf noues ont été concernées par des travaux, pour un linéaire d'environ 7 000 ml.

Les travaux ont été réalisés en novembre par l'entreprise Didier Desanlis et avec l'assistance technique de la CATER51. Pour la réalisation de ces travaux, la FDAAPPMA 51 a reçu le soutien financier de l'AESN, de l'Entente Marne, et de la FNPF.



Reconnexion de la noue de Compertrix

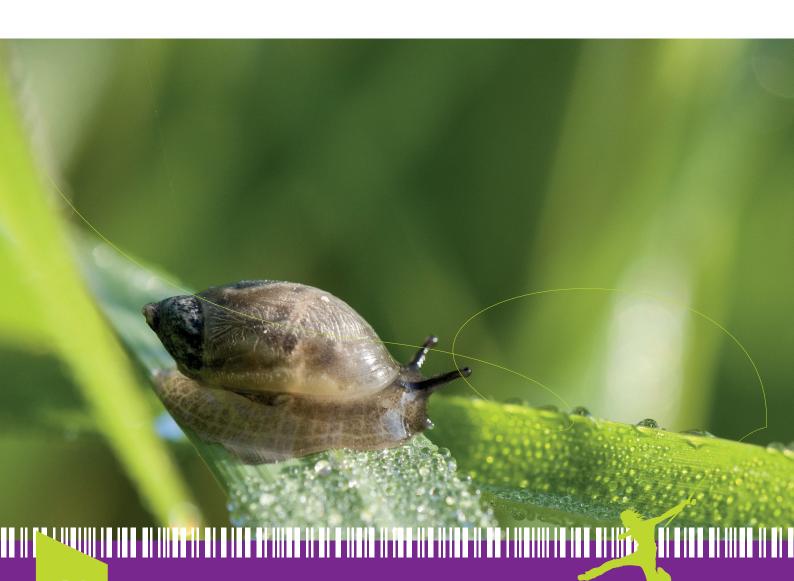
Ouverture du milieu par retrait de saules arbustifs noue de Recy

Ouverture du milieu noue de Condé-sur-Marne

Coût et financement des travaux et des subventions

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés en 2018.

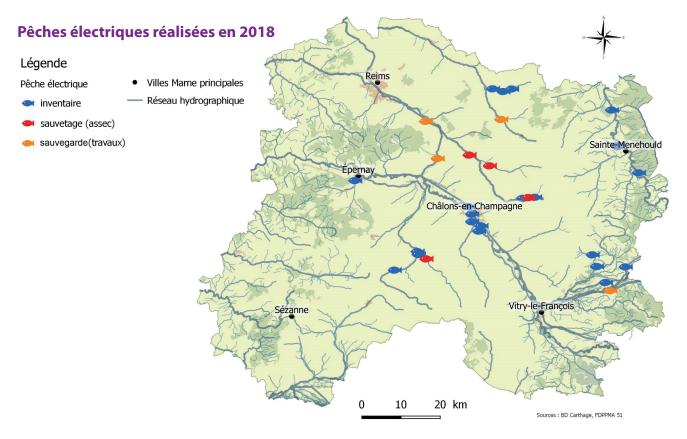
	AESN	Entente Marne	SMAVAS	FNPF	FDAAPPMA 51	Total
Traitement du foyer de	80 %	-	2%	11%	7%	100%
Renouée du Japon ZH de Chaudefontaine	7 040 €	-	176€	968 €	616€	8 800€
Suivi écologique par le CENCA	80 %	-	-	-	20 %	100 %
	2 496 €	-	-	-	624€	3 120€
Entretien de la zone humide de Chaudefontaine	-	-	-	-	100%	100%
	-	-	-	-	624€	624€
Entretien des noues	40 %	30 %	-	18 %	12 %	100 %
de la Marne de Saint-Gibrien à Mardeuil	10 184€	7 638 €	-	4 583 €	3 056 €	25 461 €
TOTAL	19 720€	7 638 €	176€	5 551 €	4 920 €	38 005 €



ESPÈCES AQUATIQUES

Pêches électriques

32 pêches électriques ont été réalisées en 2018, dont 23 pêches d'inventaire, 5 pêches de sauvegarde dans le cadre de travaux et 4 pêches de sauvetage pour cause d'assec.



La FDAAPPMA 51 a notamment mené une pêche de sauvegarde de grande ampleur pour le compte de VNF dans le cadre des travaux sur le Canal de la Marne au Rhin-Ouest. L'intégralité du bief de Pargny-sur-Saulx à Etrepy a été pêché (environ 2 km linéaire), mobilisant le personnel fédéral et plus d'une trentaine de bénévoles sur 2 jours. Des milliers de poissons, de 22 espèces différentes, ont été capturés et remis à l'eau en aval dans un bief non impacté par les travaux (à l'exception des espèces « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques » et des gobies).



Canal de la Marne au RhinOuest Pargny-sur-Saulx

Tri des espèces piscicoles

Cours d'oau	Communa	Date de	Objectif
Cours d'eau	Commune		Objectif
	Inventaires piscicoles	l'opération	
Anse du Jard	·	28/06/2018	Etat des lieux avant travaux
Anse du Jard	Châlons-en-Champagne	28/06/2018	de désenvasement
			Ville de Châlons-en-Champagne
	Bettancourt-la-Longue	02/08/2018	Acquisition de connaissances
Chée			sur les lots des
	Heiltz-le-Maurupt	02/08/2018	
Cubry	Epernay	08/06/2018	Élaboration de l'ABC communal
			par l'association Natur'Agora
Moivre dérivée	Sarry	07/08/2018	Acquisition de connaissances
			sur les lots des
	5	26/27/2010	AAPPMA
Dec	Sainte-Marie-à-Py	26/07/2018	Acquisition de connaissances
Ру	Saint-Souplet-sur-Py	26/07/2018	sur les lots de la FDPPMA (L.435-5)
Camana	Dontrien	26/07/2018	
Somme	Clamanges	01/08/2018	Acquisition de connaissances sur les lots des AAPPMA
Somme-Soude	Germinon/Villeseneux	24/07/2018	Suivi du peuplement
Soude		24/07/2018	Inventaire avant travaux d'effa-
Soude	Villeseneux (amont ouvrage) Villeseneux (aval ouvrage)	24/0//2016	cement de l'ouvrage
Vanichon	Vanault-les-Dames (amont)	25/07/2018	Acquisition de connaissances
Variation	Vanault-les-Dames (aval)	23/07/2010	sur les lots des AAPPMA
Vesle	Somme-Vesle	31/05/2018	Acquisition de connaissances
Vesic	Courtisols	31/03/2010	sur les lots des AAPPMA
Frayère Saint Martin	Saint-Martin-sur-le-Pré	18/05/2018	Pêche de démonstration +
Trayere sume marem	Same Marent Sar le l're	10,03,2010	suivi du peuplement
Noue de Sébastopol	Servon-Melzicourt	11/06/2018	Suivi de la reproduction
·			du brochet
ZH du Moulin de	Chaudefontaine	18/06/2018	Suivi de la reproduction
Chaudefontaine			du brochet
Noues des 4 fossés	Chaudefontaine	18/06/2018	
Noue de Châtrices	Châtrices		Suivi de la reproduction
			du brochet
Noue de la Pâture	Compertrix	27/06/2018	Suivi de la reproduction
	_		du brochet
Noue du Radouaye	Sarry	27/06/2018	Suivi de la reproduction
	Councito do / councidado	١	du brochet
	Sauvetage / sauvegard	,	101
Canal de l'Aisne à la Marne	Vaudemange	14/09/2018	Vidange d'un bief pour travaux
- Verle	Courticals	14/09/2018	Vidange d'un bief pour travaux
Vesle	Courtisols	19/09/2018	Travaux de restauration menés
	Pour	15/10/2018	par le SIABAVES
	Bouy Courtisols	19/10/2018	Assec Assec
Soude	Soudron	21/09/2018	Assec
Canal de la Marne au Rhin Ouest	Pargny-sur-Saulx/Etrepy	25-	Vidange d'un bief pour travaux
Carial de la Marrie du Milli Odest	Targriy sur-sauix/Ettepy	26/09/2018	vidange a an bier pour travaux
Suippe	Saint-Hilaire-le-Grand	03/10/2018	Travaux de restauration de la
Saippe	Same mane le Giana	33, 10, 2010	continuité écologique menés
			par la CdC
Noblette	Cuperly	24/10/2018	Assec

Poursuite des suivis thermiques sur la Saulx et l'Ornain

Les suivis thermiques entrepris en 2015 se sont poursuivis en 2018. Quatre sondes ont été remises en place à la fin du printemps 2018, qui permettront de compléter les chroniques de données déjà existantes.

Opérations de repeuplement

Les grands cours d'eau du département, la Marne, l'Aisne, l'Aube ou encore la Seine, connaissent un déficit en zones propices à la reproduction du brochet.

Dans l'objectif de pallier au déficit de reproduction naturelle, la FDAAPPMA 51 a mené une action de repeuplement. En mai 2018, un total de 10 200 fingerlings (jeunes brochets) de 6 à 8 cm, en provenance de « la pisciculture des étangs de la hotte » a été déversé par 11 AAPPMA dans différents cours d'eau.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des fingerlings pour le repeuplement

ААРРМА	Cours d'eau	Nombre d'unités
Saint-Rémy-en-Bouzemont	Marne	600
Larzicourt	Marne	1 300
Vitry-le-François	Marne + Saulx	2 900
La Chaussée-sur-Marne	Marne	200
Pogny	Marne	300
Reims	Marne	1 200
Sainte-Ménéhould	Marne	2 500
Verrières	Marne	350
Sermaize-les-Bains	Canal de la Marne au Rhin Ouest	450
Heiltz-le-Maurupt	Chée	200
Vanault-les-Dames	Vière	200
TO	ΓAL	10 200

Coût total de l'opération : 3927.00 € TTC

La FDAAPPMA 51 a aussi financé une opération de rempoissonnement en truites arc-en-ciel dans la Saulx et l'Ornain au niveau des lots de l'AAPPMA de Pargny-sur-Saulx. Au total, 150 kg de truites arc-en-ciel en provenance de la pisciculture Vaucheron (55) ont été déversés.

Coût total de l'opération : 705.80 €

Collaboration avec les différents partenaires

Contrat d'animation territorial « rivières » AESN/FDPPMA 51

Le contrat d'animation 2013-2018 entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la FDAAPPMA51 arrivait à terme à la fin de l'année 2018.

Le 11ème programme de l'AESN a été voté en octobre 2018 pour la période 2019-2023. Dans ce cadre, un nouveau partenariat entre l'AESN et la FDAAPPMA 51 a été mis en place sous la forme d'une convention d'aide pluriannuelle de 3 ans (période 2019-2021). Elle comporte un programme détaillé d'actions à mener sur 3 ans ainsi que des objectifs de rendus et/ou de résultats par action chaque année conditionnant les versements des aides.

Cette convention d'aide prévoit le financement à hauteur de 50% d'1.5 équivalent temps plein (ETP), à savoir 1 ETP sur le poste de responsable technique et 0.5 ETP sur le poste d'agent de développement.

Appui technique

La FDAAPPMA 51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, AFB, VNF, syndicats de rivières, *etc.* Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours et donne avis sur les dossiers Loi sur l'Eau ou les travaux en rivière. En 2018, la FDPPMA a notamment participé aux études et programmes suivant : étude de restauration de la continuité écologique sur la Suippe à Warmeriville, projet de restauration de la Coole à Coolus, sites ateliers de la Marne, projet de la RNN de la Bassée, Etude de gouvernance du site RAMSAR ... etc.

La FDAAPPMA 51 a aussi participé aux suivis des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Saulx à Ponthion portés par la SMAH du Perthois, des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Suippe à Saint-Hilaire-le-Grand et Jonchery-sur-Suippes portés par la communauté de communes de la Région de Suippes, des travaux de restauration de la Vesle à Courtisols et de la Suippe à Pontfaverger portés par le SIABAVES.

La FDAAPPMA 51 a porté, en 2018, des avis concernant les projets suivants :

- Projet d'installation d'une micro-centrale sur le barrage de Châlons-en-Champagne
- Demandes d'autorisations de pêche à l'électricité (Dubost, Aquascop, Aquabio, Université de la Sorbonne)
- DIG pour l'effacement de 5 ouvrages sur la Suippe
- DIG pour la restauration de la Coole à Coolus
- Demandes de forages d'irrigation dans le cadre de la CLE du SAGE Aisne Vesle Suippe ou de la participation au CODERST
- Plusieurs évènements de canoë-kayak
- Réponse à l'enquête publique concernant le projet d'aménagement d'un itinéraire véloroutes/voie verte le long du canal de Haute-Seine

MILIEUX AQUATIQUES

Continuité écologique

La FDAAPPMA 51, avec l'assistance technique de la CATER, avait pour projet en 2018 le rétablissement de la continuité écologique au niveau de deux ouvrages sur la Somme et la Soude. Suite à un retard dans le traitement du dossier, les travaux ont été reportés à l'année 2019. Les deux ouvrages concernés se situent au niveau des communes de Germinon et Villeseneux.





Ouvrages de la Somme et la Soude concernés par les travaux de continuité écologique

Les travaux seront réalisés par l'entreprise « Forêt & paysage » pour un coût estimé à 59 000€ TTC, subventionnés à 100% par l'AESN.

Mise en valeur pédagogique de la zone humide de Chaudefontaine

La FDAAPPMA 51 valorisera les travaux de restauration de la zone humide et de la frayère de Chaudefontaine en créant un parcours pédagogique avec des panneaux présentant le site, ses fonctionnalités et les espèces que l'on peut y rencontrer.

Le site sera ouvert au public et sera un lieu privilégié par l'agent de développement de la FDAAPPMA 51 dans le cadre d'actions d'éducation et de sensibilisation à la découverte et à la protection des milieux aquatiques et au développement durable.

L'implantation des panneaux et barrières et l'ouverture au public du site est prévu à la fin du printemps/début de l'été 2019 (suivant les conditions hydrologiques).

Étude de la fonctionnalité des noues de la Marne

L'approbation et la mise en œuvre du 11ème programme de l'Agence de l'Eau ainsi que la disparition de l'Entente-Marne entrainent, pour 2019, la disparition des subventions allouées à la FDAAPPMA 51 au titre de l'entretien des cours d'eau. Dans ce cadre, le conseil d'administration de la FDAAPPMA 51 a décidé de ne pas réaliser les travaux d'entretien des noues initialement prévus.

Les annexes hydrauliques étant des milieux importants pour la biodiversité, il a été décidé de réaliser une étude globale sur la fonctionnalité des noues suivies par la Fédération. L'étude débutera, en 2019, par la réalisation d'un protocole permettant d'évaluer la fonctionnalité des noues à l'aide de différents critères.

L'étude se poursuivra les années suivantes par la mise en œuvre de ce protocole sur les noues des grands cours d'eau du département permettant de définir des mesures de gestion adaptées.

Étude globale de continuité écologique sur la Coole

La Coole est un cours d'eau classé « liste 2 » au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Cela signifie qu'il « est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire, ou à défaut, l'exploitant. »

Dans ce cadre, la FDAAPPMA 51 réalisera un état des lieux de la continuité écologique sur la Coole afin de recenser tous les ouvrages, d'identifier les ouvrages impactant et de définir avec les propriétaires les mesures à mettre en place pour rétablir la continuité écologique.

Restauration d'annexes hydrauliques sur l'Aisne

La Fédération avait été sollicitée en 2018 par l'AAPPMA de Verrières qui souhaitait mener des actions de restauration d'une annexe hydraulique de l'Aisne.

Dans ce cadre, la FDAAPPMA 51 et le SMAVAS ont décidé de mener un projet de restauration de plusieurs annexes hydrauliques de l'Aisne en amont de Sainte-Ménéhould.

Des prospections de terrain ont été réalisées en début d'année et plusieurs sites ont été retenus. Les relevés de terrain et les dossiers techniques et règlementaires seront réalisés au cours de l'année 2019, pour des travaux prévus à l'été/l'automne 2020.

ESPÈCES AQUATIQUES

Pêches électriques

En 2019, la FDAAPPMA 51 poursuivra son programme d'acquisition de connaissance des peuplements sur les lots de pêches de ses AAPPMA et les secteurs avec partage du droit de pêche (selon l'article L.435-5 du Code de l'Environnement).

Lors de la campagne de pêche 2018, l'un des appareils de pêche électrique est tombé définitivement en panne. S'agissant d'un matériel assez ancien, le conseil d'administration de la Fédération a voté le rachat d'un équipement neuf.

Coût estimatif d'un Martin-Pêcheur (Dream Electronique) : 5 000 €

L'achat du matériel de pêche électrique est subventionnable à hauteur de 50% par la FNPF.

Poursuite des suivis thermiques

Les sondes de suivis thermiques sur la Saulx et l'Ornain ont été remises en place à la fin du printemps 2018. Le suivi régulier de ces sondes, et le remplacement éventuel de sondes disparues, se poursuivra en 2019 afin de compléter les chroniques déjà existantes.

D'autres cours d'eau pourront faire l'objet de suivi thermique afin d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau du département.

Réalisation d'un plan de gestion sur un cours d'eau avec partage du droit de pêche (L.435-5)

La FDAAPPMA 51 a obtenu le partage du droit de pêche sur plusieurs cours d'eau, en application de l'article L.435-5 du Code de l'Environnement. Comme le stipulent les arrêtés préfectoraux relatifs au partage du droit de pêche, « l'exercice gratuit du droit de pêche entraine l'obligation par la FDAAPPMA 51, bénéficiaire, de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gérer les ressources piscicoles. »

Dans ce cadre, la FDAAPPMA 51 a pour projet la réalisation d'un plan de gestion sur au moins l'un des cours d'eau sur lequel elle a le partage du droit de pêche.

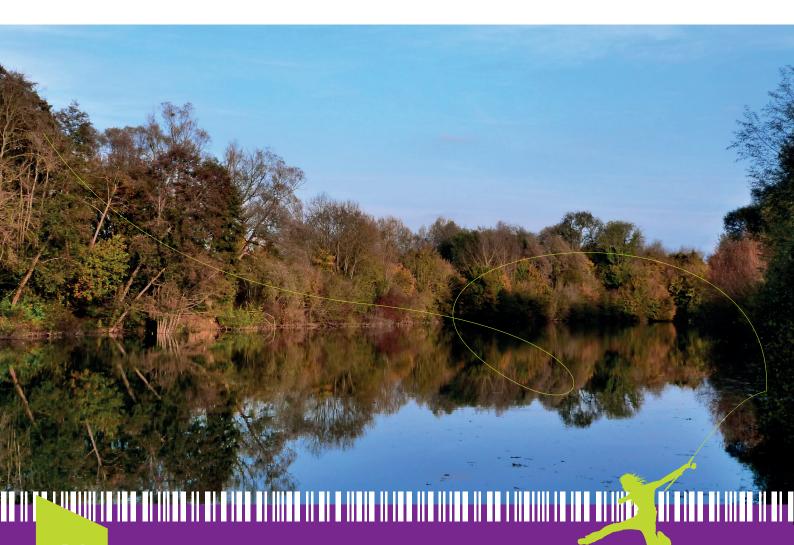
COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

La FDAAPPMA 51 continuera à apporter son assistance technique sur les différents projets engagés par les partenaires externes. Elle participera aux comités de pilotage des études menées sur différents bassins, elle donnera des avis techniques, ... etc.

Le partenariat entre les différents acteurs de l'eau est essentiel pour faire émerger des actions concrètes et cohérentes sur la protection et la restauration des milieux aquatiques. Ainsi, les projets de restauration de milieux réalisés avec l'appui des gestionnaires de cours d'eau et partenaires locaux sont les plus à même de répondre à l'objectif commun de préservation des milieux aquatiques à long terme.

BUDGET PRÉVISIONNEL

	AESN	FNPF	FDAAPPMA 51	Total TTC
Effacement de 2 ouvrages sur	100 %	-	-	100%
la Somme et la Soude	59 000 €	_	_	59 000 €
Mise en valeur pédagogique	50 %	25 %	25 %	100 %
de la zone humide de Chaudefontaine	5 180€	2 590 €	2 591 €	10 361 €
Suivi et entretien de la zone	64 %	-	36 %	100%
humide de Chaudefontaine	2 496 €	-	1 424€	3 920 €
Acquisition d'un appareil de	-	46 %	54 %	100 %
pêche électrique + épuisettes	-	2 500 €	2 920 €	5 420 €
Acquisition de matériel de	-	50 %	50 %	100 %
topographie	-	675€	675€	1 350 €
TOTAL	66 676 €	5 765 €	7 610 €	80 051 €



BILAN FINANCIER & BUDGET



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	733 131	267 963	465 168	501 190
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 439	10 319	120	505
Autres immobilisations corporelles	260 970	202 663	58 307	47 095
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres immobilisations financières TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 244 662	480 945	763 717	788 913
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	65 451		65 451	101 813
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	500 077		500 077	528 185
Disponibilités	474/175		474 175	485 548
Charges constatées d'avance (3)	4 851		4 851	10 150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 044 555		1 044 555	1 125 695
Frais d'émission d'emprunt à étaler		\setminus		
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
	2 289 216	480 945	1 808 271	1 914 608
Ecarts de conversion actif TOTAL GENERAL (1) Dont droit au bail	2 289 216	480 945	1 808 271	1 914 608
Ecarts de conversion actif TOTAL GENERAL	2 289 216	480 945	1 808 271	1 914 608

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CARITALLY PROPERTY		
CAPITAUX PROPRES	200 014	000.04
Capital	338 914	338 914
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 233 029	1 172 04
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-20 624	60 984
Subventions d'investissement	138 832	149 06
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 690 152	1 721 007
AUTOFO FONDO PROPREO		
AUTRES FONDS PROPRES Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 187	70 75
Dettes fiscales et sociales	11 661	45 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	72.271	76 240
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	118 120	193 60 ²
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 808 271	1 914 608
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	118 120	192 09
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	10 558		10 558	3 199
Chiffre d'affaires net	10 558		10 558	3 199
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			182 115	234 671
Reprises sur provisions (et amortissemen	ts), transferts de charge	3	7 631	26 083
Autres produits	,,		822	3 673
Total produits d'exploitation (I)			201 125	267 626
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres a	pprovisionnements			164
Variations de stock	pp. 6 1.0.0			
Autres achats et charges externes (a)			128 086	198 217
Impôts, taxes et versements assimilés			7 013	23 426
Salaires et traitements			176 140	173 450
Charges sociales			83 595	78 347
Dotations aux amortissements et déprécia	ations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amo			57 490	50 996
- Sur immobilisations : dotations aux dépr			000	30 333
- Sur actif circulant : dotations aux dépréc				
- Pour risques et charges : dotations aux				
Autres charges	providento		7 207	4 125
Total charges d'exploitation (II)			459 530	528 725
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-258 405	-261 099
Quotes-parts de résultat sur opérations	s faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transfér			214 916	224 021
Perte supportée ou bénéfice trans			214010	224 021
Produits financiers	icic (iv)			
De participation (3)	a llastif immobiliaé (0)			
D'autres valeurs mobilières et créances d Autres intérêts et produits assimilés (3)	e raciii immobilise (3)		2 206	11 419
	at transforta do abargos		2 386	11419
Reprises sur provisions et dépréciations et Différences positives de change	et transferts de charges			
	h::::\			
Produits nets sur cessions de valeurs mol	pilleres de placement		2.200	44 440
Total produits financiers (V)			2 386	11 419
Charges financières	olotions of any provision			
Dotations aux amortissements, aux dépré	ciations et aux provision	5		
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	achiliàrea de alacement		\ \	
Charges nettes sur cessions de valeurs m	iobilieres de placement			
Total charges financières (VI)			2 386	11 419
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	(a /			
RESULTAT COURANT avant impôt	is (I-II+III-IV+V-VI)		-41 103	-25 659

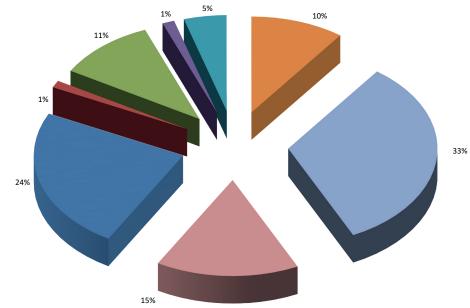
ШШ

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	84 907	124 169
Sur opérations en capital	16 395	14 166
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	101 302	138 335
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	80 304	51 692
Sur opérations en capital	519	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	80 823	51 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 480	86 643
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	519 730	641 402
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	540 353	580 417
BENEFICE OU PERTE	-20 624	60 984
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

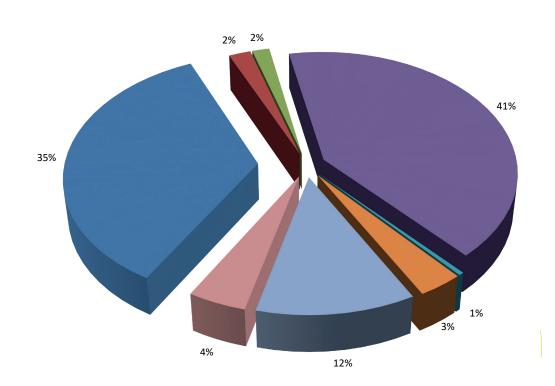
CHARGES 2018

- Achats non stockés et autres charges externes (edf, carb., travaux divers, entretien, assurances...)
- Impôts Taxes
- Dotations aux amortissements
- Frais AG, intercomités
- Repeuplement, charges sur excercices antérieurs
- Retrocession du produit perçu de l'URNE aux AAPPMA
- Salaires
- Charges sociales



Montant des charges : 540 353 euros

PRODUITS 2018



Montant des produits : 519 730 euros

SubventionsPrestations

■ D.I PV, transfert de charges

■ Cotisations fédérales

■ Intérêts livret et VMP

■ Quote part subventions

■ Produit vignettes URNE

■ Produit sur excercices antérieurs

BUDGET PREVISIONNEL 2019

(validé en conseil d'administration du 21 mars 2019)

PRODUITS	· ·		charges	práviolono	rágligá
PRODUITS	prévisions	réalisé	CHARGES	prévisions	réalisé
PRESTATIONS DE SERVICES	2019	2018	ACHAT	2019	2018
FRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
			. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant,	15 350,00 €	13 819,15 €
. Pêches electriques	5 000,00 €	9 857,27 €	impression cartes , pt equipement)		
. Autres	700,00€	700,65€	AUTRES CHARGES EXTERNES		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			. Locations matériels	7 900,00 €	8 972,13 €
. Travaux d'entretien et de	66 770,00 €	23 776,00 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	13 940,00 €	9 802,83 €
restauration des rivières	00 770,00 €	23 110,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement	69 360,00 €	23 319,60 €
rectaination acc invieres		ļ	et de restauration de rivières	00 000,00 0	20 0 10,00 0
		ļ	. Assurances	5 850,00 €	5 761,42 €
. Formation garderie	100,00€	0,00€	. Social, documentation	3 820,00 €	3 761,47 €
		ļ	. Gardes-particuliers AAPPMA	4 000,00 €	1 566,90 €
. Salons, foires	1 000,00 €	500,00€		1 800,00 €	1 844,65 €
			. Personnel exterieur à la fédération	1 300,00 €	1 281,50 €
	0.006		. Honoraires avocat et expert comptable	4 090,00 €	2 856,97 €
. Communication	0,00€	0,00 €	. Promotion loisirs pêche . Transport sur achats	20 250,00 €	13 046,03 €
		ļ	Déplacements, indemnités	0,00 € 22 950,00 €	0,00 € 24 510,64 €
. Aide à l'emploi	152 000,00 €	152 336 00 €	. Frais postaux, téléphone	5 560,00 €	5 524,49 €
(FNPF 132000+AESN 20000)	.02 000,00 0		. Frais bancaires	950,00 €	948,84 €
(ļ	. Abonnements, cotisations	4 700,00 €	4 663,52 €
. Divers (dont matériel)	3 240,00 €	5 502,81 €	. Aide aux baux de pêche	6 650,00 €	6 405,50 €
AUTRES PRODUITS		 -	IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	234 660,00 €		. Formation personnel fédéral	5 000,00 €	3 900,63 €
. Produit URNE	64 800,00 €		. Impôts fonciers et locaux	3 150,00 €	3 112,56 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	1 000,00 €	822,00€			
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
THOUSING THE MINITED TO			OTHER DO F ERCONNEL		
. Intérêts sur livrets	600,00€	661,21€	. Salaires et charges sociales	265 670,00 €	259 735,04 €
. Revenus sur VMP	10 500,00 €	1 724,96 €			
			AUTRES CHARGES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
. Produits exceptionnels	0,00€	0.006	Frais assembles générale et autres	4 400,00 €	7 206,78 €
. Produits exceptionnels . Produits sur excercice anterieur	0,00 € 22 900,00 €		. Frais assemblee générale et autres . Subvention repeuplement	4 400,00 € 4 500,00 €	7 200,78 € 4 632,80 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs	0,00 €	0,00€		4 300,00 C	4 002,00 C
. Quote-part des subventions	18 000,00 €	16 394,97 €			
. Transfert de charges	6 410,00 €		CHARGES FINANCIERES		
		ļ	. Intérêts sur emprunt	0,00€	0,00€
			. Moins-value/cession obligations	0,00€	0,00€
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
		 -			
		ļ	. Charges sur exercices antérieurs	0,00€	20 661,16 €
			. Charges exceptionnelles	300,00€	634,20 €
			. Rétocession vignettes URNE FD/AP	55 000,00 €	54 894,53 €
			DOTATIONS ALLY AMODITIC		
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
		 -	. Dotations aux amortissements	61 190,00 €	57 489,93 €
TOTAL	597 690 00 C	519 729,60 €	TOTAL	E97 690 00 C	E40 252 27 C
TOTAL	587 680,00 €	519 /29,60€	TOTAL	587 680,00 €	540 353,27 €

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud 14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE 203.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2018

En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Nous , membres de la commission de contrôle, nous sommes rendus à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 15 mars 2019 à 14H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition et nous avons pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui nous ont été présentés.

Nous nous sommes fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, nous, membres de la commission de contrôle, propose de donner quitus de sa gestion à la Trésorière, et demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

Nous adressons nos vives félicitations à la Trésorière ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Les membres de la Commission de Contrôle,

M. BUSSY Daniel

M. MARCHAL Jack

REVUE DE PRESSE



'Ablette a fêté la pêche

Dans le cadre de la Journée nationale de la pêche et de l'eau, l'Ablette proposait une journée pêche pour tous à Cumières. « Le matin était réservé aux néophytes de moins de 16 ans à qui l'association prétait du matériel et fournissait appâts et amorce», rappelle Jean-Pierre Fauche, le président de l'Ablette. « Molgré la fraîcheur matinale, les poissons étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des enfants dont certains n'avaient jamais tenu une canne à pêche, et qui attrapaient ablettes gardons. L'après-midi était consacré aux "gaules" plus expéri-mentées, mais, est-ce l'effet du retour du soleil, toujours est-il que le poisson boudait l'hameçon. Un pêcheur s'est malgré tout distingué en remontant un hotu de 1,50kg ». Plus que l'aspect pêche, cette prise ne pouvait que combler tous les pêcheurs, le hotu étant l'un des poissons les plus exigeants quant à la qualité de l'eau, à tel point que l'espèce avait un moment disparu de la Marne. L'après- midi se terminait par un sympathique verre de l'amitié offert par la municipalité de Cumières.



VILLERS-EN-ARGONNE

Les pêcheurs étaient là, les gros poissons un peu moins... Le concours de pêche organisé par l'association du Barbeau a réuni une trentaine de pêcheurs sur les bords de l'Aisne, à Villers-en-Argonne. « C'est mieux que les années précédentes, beaucoup sont venus de Sainte-Ménehould », note Jean-Claude Vigourt, président de l'association. Le beau temps était de la partie mais le poisson pas trés affamé. C'est Grégory Jean-Baptiste qui a fait la plus belle pêche avec 2,180 kg de poissons, suivi de Christian Bodart, avec 590 grammes, et Francis Bodart, 350 g.

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le plan d'eau dit "Renaudin" réaménagé

réaménagé
Sollicitée par l'Association locale
agréée pour la pêche et la protection
des milleux aquatiques, l'Agglo de
Châlons finance 8 000 des 52 000 €
que vont coûter les travaux d'aménagement du plan d'eau du « Renaudin » et de ses abords. Berges et
chemin d'accès seront remis en état,
une rampe de mise à l'eau sera
créée un parking sera aménagé...
L'association propose de son côté de
développer des activités pour le
grand public et les scolaires.

Une pelleteuse au travail dans le canal

Max La navigation est interrompue sur le canal de l'Aisne à la Marne pour plusieurs semaines.



L'ESSENTIEL

Petits pêcheurs et gros poissons

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE La fédération départementale de pêche organise des cours destinés aux enfants. Le dernier était sur la pêche au coup, le style le plus célèbre pour les débutants.

ne petite camionnette est gar-fee au bord de l'eau dans le Grand Jard, ce mecredi en dé-but d'après-midi. À l'arrière, Laurent Séjourné est déja en train d'aborder l'anatomie des poissons avec les enfants: «Et cette mageoire avec les enfants: «Et cette mageoire dorsale! » Trois jeunes agés de 103. l'ans sont venus avec leur mêre pour découvrir la péche: «Joi esse suite soyé ume plos uce un ami, on est allé pécher devant chez lui. Depuis j'ai eu envié de continue", explique Alex entre deux touches.

"J'ai essayé une fois avec un ami, on est allé pêcher devant chez lui. Depuis

Ligne déjà montée, cannes faciles à utiliser... L'initiation est pensée pour être abordable pour les plus jeunes. Le matériel est fourni et les apprentis se concentrent sur l'esentiel : la péche en elle-même. Avec succès puisque les enfants n'arrêtent pas de remonter des poissons: «Le gros c'est moi qui l'ai attragé! - Mon, c'est moi l'a lis auront péché de nombreux gardons et quelques perches soiel, une espèce livasive. «Elles son particulièrement voraces, elles creusent des nids et elles les défendent de façon très



agressive », précise le moniteur. Quelques minutes plus tard, un en-fant regarde les poissons en captivi-té dans les bassines, et s'interroge : « Elles sont où les perches soleil ? »

nées, mais la plupart des poissons pêchés cet après-midi-là ont été re-mis à l'eau. Étrangement, l'idée de planter des « bébés mouches » sur des crochets

en métal ne plaît pas aux enfants. Les trois jeunes ont refusé de plan-ter leurs asticots sur leur hameçon. C'est le moniteur qui s'en chargera: «Yen a qui préfirent les vers durs. Moi j'aime bien le garder vivont, il bouge dans tous les sens et ça attire les poissons. »

LE LEXIQUE

• Pêche au coup : l'une des techniques les plus célèbres en eau calme, elle consiste à attirer le poisson à un endroit déterminé appelé

oup.

• L'amorte : une farine destinée à attirer les poissons. Elle peut être saupoudrée à la surface ou compactée pour couler selon les poisson sisés.

• Aguicher : bouger légèrement sa ligne de façon à attirer le poisson.

Douge dans tous les sens et ça dutre les poissons. «
Au bout d'une demi-heure, le moniteur sort l'amorce, «ça sent bon», s'exclament les enfants. Out, mais la farine est destinée aux poissons qui se précipitent sur l'appàt, Quelques per l'explication de l'ambient de l'explication de pelle aguicher », lance le moniteur. Bilan de l'apprés-midi : une boute doigs piquis par des hameçons et de nouvelles techniques apprises pour les jeunes MINIME (BOR).

Les pêcheurs se tiennent au courant

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Une opération de recensement de la faune aquatique du Grand jard a mobilisé la fédération départementale de pêche ce jeudi matin.

êcher comme ça, c'est interdit pour les particuliers.» Claude De Carli regarde ses équipes préparer leur bateau pour la ne électrique. L'ancien président de la fédération départe-mentale de pêche explique la dé-marche : « L'objectif, c'est de mieux connaître les espèces, pas forcément leur densité, mais surtout leur diverleur densité, mais surtout leur diver-sité.» Pour ramasser un maximum de poissons, les pêcheurs em-barquent un groupe électrogène sur leur bateau : «Les poissons sont attriés par l'électricité comme par un aimant. Ensuite, ils s'éva-nouissent et on les ramasse à l'épui-sette », ajoute Claude De Carli. L'embarcation marque l'arrêt tous les dix mètres afin d'envoyer un coup de jus pendant quelques di-zaines de secondes. zaines de secondes.

LES POISSONS SONT RELÂCHÉS

Une grande partie des animaux ainsi attrapés est mesurée, pesée puis remise à l'eau. Seules cer-taines espèces invasives sont éli-minées, comme la perche soleil ou



Dans leur bateau spécialement équipé pour la pêche électrique, les pêcheurs n'ont qu'a se baisser pour ramasser les poissons

Il s'agit de la distance, en mètres, entre deux arrêts des pêcheurs. Ils quadrillent ainsi tout le plan d'eau

le poisson-chat.

Ce grand recensement a été com-mandé par la mairie de Châlons, il précède un curage du fond censé nettoyer le plan d'eau, « On a enle-vé les algues récemment, mais elles reviennent vite. Avec les travaux on devrait être tranquille pour quelques années », explique Denis Rattier, technicien à la direction du cadre de vie. Un deuxième recensement interviendra après le curage.

Une opération qui a rencontré un vrai succès tout au long de la mati-née puisqu'une trentaine de curieux étaient venus assister à la neux etaient venus assister à la pêche. « Qu'est ce qu'il y a comme tanches», s'exclame un pêcheur sur le bateau, mitraillé par les ob-jectifs des hadaude

Oh la belle prise!



L'HISTOIRE DU JOUR

Il pêche une grenade dans le canal

IONRE
Il y al a pêche à la mouche, la pêche à la ligne, la pêche à la cuiller... Sur les berges du canal à Loive, Olivier Thomin, lui, pratique la pêche à l'aimant. « le principe consiste à accrocher un aimant surpuissant au bout d'une corde pour sonder le fond de l'eau. Je viens tout juste de my mettre. Cest nouveau pour moi. »
Assimilé à de la prospection, et non à de la pêche classique, ce loisir ne nécessite aucun permis. « Il est plutôt vu d'un bon cell car C'est en même temps une activité de dépollution: on cherche des pièces de monnaie ou des accessoires de la guerre, comme des biolomettes, mais ce qu'on remonte le plus souvent, c'est de la ferraille... Je n'il remonté que ça lors de ma toute première pêche, le weck-end dernièr. »
Vendredi après-moit, de retout Tuomin pêche confin ses deux premières pièces: une en franc et l'autre en centimes d'euros. Capable de soulever une charge de 250 kg, son aimant récupère également de la ferraille mais aussi une drôle de boule couverte de concrétions.

« Je ne sousit pass ce que c'étuit, J'en ai parlé autour de moi. Vu que ça ressemblait à une gourde, j'ai pensé qu'il s'ogsstait d'une gourde à poudre que les soldats utilisaient pour recharger leurs fusis. En persount, j'entendais comme du soble à l'intérieur. »

ur.»

vier dépose « la gourde » dans son sac, en vrac,
is l'examine chez lui sur une table. « J'avais

vu de la nettoyer, de la gratter, mais j'ai quand
me voulu me renseigner avant. Heureusemt... » Il prend des photos qu'il diffuse sur Fa-





Des apprentis pêcheurs ravis

Pêche électrique - Anse du Jard L helbdo du Venarent du 28.06.29.18 Le recensement, ça marche aussi chez les poissons



GLOSSAIRE

AAPPMA: Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

AFB: Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA)

ARGE: Association Régionale du Grand Est

CATER : Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières

CE: Code l'Environnement

CENCA: Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardennes

CLE: Commission Locale de l'Eau

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques

COPIL : Comité de Pilotage

DDT: Direction Départementale des Territoires

DIG: Déclaration d'Intérêt Général

DRIEE: Direction Régionale et Intérdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

FDAAPPMA 51: Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne

FNPF: Fédération Nationale de la Pêche en France

GPP: Garde Pêche Particulier

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONDE: Observatoire National Des Etiages

RAMSAR: Convention relative aux zones humides d'importance internationale

RNN: Réserve Naturelle Nationale

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEEPR: Service Eau, Environnement, Préservation des Ressources

STABAVES: Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe

SIAHMM: Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement hydraulique de la Marne Moyenne

SIAH: Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique

SMAH: Syndicat Mixte d'Aménagement hydraulique

SMAVAS: Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure

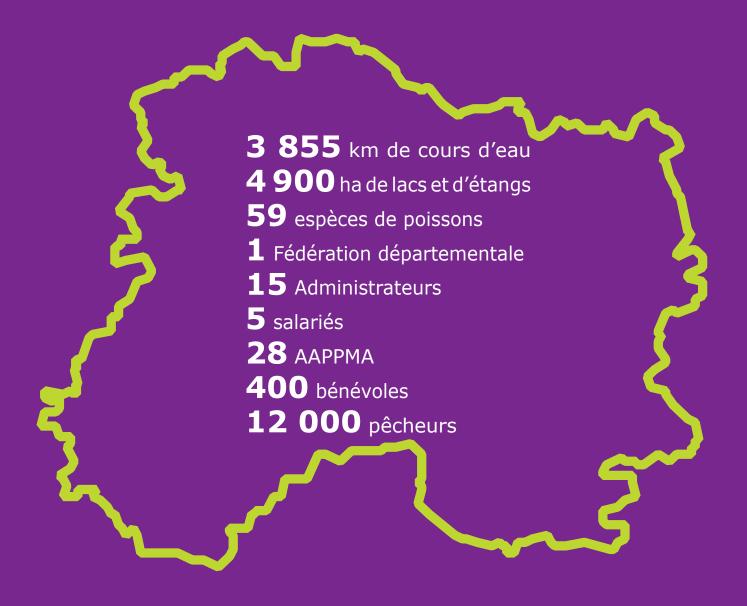
TGI: Tribunal de Grande Instance

VNF: Voies Navigables de France

NOTES ШП

NOTES Ш





14 rue Clément Ader - ZAC du Mont Michaud 51470 SAINT MEMMIE

Tél.: 03 26 70 50 52

e-mail:contact@peche51.fr

www.peche51.fr